



**COMMUNE DE LAURABUC
DEPARTEMENT DE L'AUDE**

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE DEUX ADJOINTS – DÉSIGNATION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 11

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Laurabuc proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations électorales du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L.2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- 1. AÏT MOUH Omar**
- 2. COURTESSOLE Michel**
- 3. COUTHIEU Sylvie**
- 4. FRULLINI Anne-Laurence**
- 5. JURADO Olivier**
- 6. LEMOINE Cédric**
- 7. LOISEL Marie-France**
- 8. PLANCADE Jean-Pierre**
- 9. SALVAT-LÔ Aude**
- 10. THUBIÈRES Sylvie**
- 11. VIÉ Bernard**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Omar AÏT MOUH, Maire sortant en application de l'article L 2122-17 du CGCT, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbal des élections et a déclaré installer : AÏT MOUH Omar, COURTESSOLE Michel, COURTHIEU Sylvie, FRULLINI Anne-Laurence, JURADO Olivier, LEMOINE Cédric, LOISEL Marie-France, PLANCADE Jean-Pierre, SALVAT-LÔ Aude, THUBIÈRES Sylvie, VIÉ Bernard dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Sur la demande de Madame Aude SALVAT-LÔ, Monsieur Michel COURTESSOLE et Madame Marie-France LOISEL et compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

Monsieur Jean-Pierre PLANCADE le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Aude SALVAT-LÔ.

ELECTION DU MAIRE

CONSTITUTION DU BUREAU

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : LOISEL Marie-France – THUBIERES Sylvie.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du CGCT.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants : 11

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11

f. Majorité absolue ¹ : OUI

a obtenu : **Monsieur Cédric LEMOINE, ONZE voix, 11.**

M. Cédric LEMOINE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 2 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Cédric LEMOINE élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants : 11

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11
f. Majorité absolue ² : OUI

a obtenu : **Monsieur Omar AÏT MOUH, ONZE voix, 11**

Monsieur Omar AÏT MOUH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Cédric LEMOINE élu Maire, à l'élection du Second Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants : 11

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11

- f. Majorité absolue ³ : OUI

a obtenu : **Monsieur Olivier JURADO, ONZE voix, 11**

Monsieur Olivier JURADO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Adjoint.

Observations et réclamations.

NEANT.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

1- Commission Développement Durable, Travaux, Finances.

- Président : M. Cédric LEMOINE.
- Membres : M. Olivier JURADO - Mme Marie-France LOISEL - M. Jean-Pierre PLANCADE - Mme Aude SALVAT-LÔ - M. Bernard VIÉ.

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

2- Commission Vie Citoyenne, Solidaire et Démocratie Participative.

- Président : M. Cédric LEMOINE.
- Membres : M. Michel COURTESOLE - Mme Sylvie COURTHIEU - Mme Anne-Laure FRULLINI - M. Olivier JURADO - Mme Sylvie THUBIERES - M. Bernard VIÉ.

3- Commission Communication et Développement Numérique.

- Président : M. Cédric LEMOINE.
- Membres : M. Omar AÏT MOUH - Mme Anne-Laurence FRULLINI - Mme Marie-France LOISEL - M. Jean-Pierre PLANCADE.

4- Commission Plan Local d'Urbanisme.

- Président : M. Cédric LEMOINE.
- Membres : M. Omar AÏT MOUH - M. Michel COURTESOLE - Mme Sylvie COURTHIEU - Mme Anne-Laurence FRULLINI - M. Olivier JURADO - Mme Marie-France LOISEL - M. Jean-Pierre PLANCADE - Mme Aude SALVAT-LÔ - Mme Sylvie THUBIERES - M. Bernard VIÉ.

5- Commission Urbanisme.

- Président : M. Cédric LEMOINE.
- Membres : M. Omar AÏT MOUH - M. Olivier JURADO.

6- Commission Appel d'offre.

- Président : M. Cédric LEMOINE.
- Membres : M. Michel COURTESOLE - Mme Marie-France LOISEL - M. Jean-Pierre PLANCADE - Mme Aude SALVAT-LÔ.

7- Commission Animation culturelle.

- Président : M. Cédric LEMOINE.
- Membres : Mme Sylvie COURTHIEU - Mme Marie-France LOISEL - Mme Sylvie THUBIERES.

8- Commission Représentation des écarts

- Président : M. Cédric LEMOINE.
- Membres : M. Michel COURTESOLE - Mme Aude SALVAT-LÔ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H45.

Les Conseillers,